



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

21 octobre 2022

L'AMF lance un appel à candidatures pour ses commissions consultatives

A l'occasion du renouvellement de ses cinq commissions consultatives, l'Autorité des marchés financiers (AMF) recherche de nouveaux profils, de nouvelles expertises susceptibles d'éclairer les décisions du Collège sur l'évolution de la réglementation et les pratiques des professionnels, des sociétés cotées ou des épargnants. Les candidatures peuvent être déposées jusqu'au 14 novembre 2022.

La volonté de dialogue et de concertation avec les professionnels de la place financière de Paris a conduit le Collège de l'AMF, après sa création, à constituer 5 commissions consultatives. Composées chacune d'une vingtaine d'experts nommés pour un mandat de 3 ans renouvelable, ces commissions se consacrent à un domaine particulier du champ d'intervention de l'AMF :

- la Commission consultative Épargnants a pour fonction d'exprimer spécifiquement les vues des épargnants et d'éclairer les décisions du Collège susceptibles d'avoir un impact sur la protection de leurs intérêts ;
- la Commission consultative Opérations et information financières des émetteurs, dont l'objet est d'assister l'AMF dans la conduite de ses missions de régulation et de supervision sur les thématiques liées aux sociétés cotées ;
- la Commission consultative Organisation et fonctionnement du marché, dont l'objet est d'éclairer l'AMF dans le cadre de ses missions de régulation et de supervision sur les

sujets relatifs au fonctionnement du marché secondaire, et les sujets qui y sont liés ;

- la Commission consultative Activités de compensation, de conservation et de règlement-livraison, qui a pour objet d'éclairer l'AMF dans le cadre de ses missions de régulation et supervision sur les sujets relatifs au post-marché ;
- la Commission consultative Gestion et Investisseurs institutionnels, dont le but est d'assister l'AMF dans l'amélioration de la réglementation sur les différentes thématiques relatives à la gestion et à l'ensemble des acteurs du secteur.

Professionnels ou universitaires, membres reflétant différentes catégories d'épargnants investis en instruments financiers ou d'associations de défense des consommateurs de produits financiers, les membres des commissions sont nommés intuitu personae sur décision du Collège pour leur connaissance, leur expérience et leur capacité d'apport dans les domaines et métiers de chacune des commissions. Chacun s'engage à être assidu, impliqué et à respecter la confidentialité. Les travaux des commissions consultatives sont menés, en général, en français. Aucun dossier individuel n'est discuté en commission consultative.

A l'occasion de ce renouvellement, l'AMF recherche plus particulièrement certains profils :

- pour sa commission Epargnants, des expertises en matière de finance durable, ainsi qu'en matière d'innovation et de digitalisation, avec une forte orientation épargnants. Compte tenu de l'arrivée importante de jeunes investisseurs depuis 3 ans, un représentant de jeunes investisseurs serait également apprécié ;
- pour sa commission Opérations et information financières des émetteurs, des expertises sur l'information publiée par les sociétés, qu'elle soit financière, comptable ou extra-financière, les enjeux de durabilité, environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) le gouvernement d'entreprise, les opérations financières (prospectus, offres au public, etc.), l'audit des informations des sociétés. Les candidats pourront travailler au sein de sociétés cotées, de cabinets d'avocats, d'audit, de sociétés de gestion ou d'investissement, et d'infrastructures de marché, ou appartenir au monde de la recherche ;
- pour sa commission Organisation et fonctionnement du marché, des expertises concernant le fonctionnement du marché secondaire des instruments financiers (activités d'intermédiation, plateformes de négociations et négociations de gré-à-gré), la protection des investisseurs, les sujets liés aux données de marché, aux indices de marché ainsi que les expertises sur les sujets innovants pouvant avoir un impact dans ces domaines ;

- pour sa commission Activités de compensation, de conservation et de règlement livraison, des expertises en matière de processus et d'opérations de « post-marché », y compris les techniques bilatérales de réduction des risques et de collatéralisation ainsi que les innovations dans ces domaines et/ou challenges techniques et juridiques liés à ces innovations ;
- pour sa commission Gestion et investisseurs institutionnels, des experts dans la gestion d'actifs et de l'ensemble de la chaîne de valeur du secteur, ainsi que plus spécifiquement sur les thématiques telles que le risque de liquidité, la distribution transfrontalière, l'information extra-financière et les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, les actifs numériques et les différentes stratégies d'investissement.

Les personnes souhaitant faire acte de candidature ont jusqu'au lundi 14 novembre 2022 pour soumettre leur dossier sous format électronique aux adresses indiquées ci-dessous pour chacune des commissions. Le dossier devra réunir une lettre de candidature et un CV ne devant pas excéder trois pages.

Adresses d'envoi des candidatures :

- CCepargnants@amf-france.org
- CCemetteurs@amf-france.org
- CCmarche@amf-france.org
- CCpost-marche@amf-france.org
- CCGestion@amf-france.org

À propos de l'AMF

Autorité publique indépendante, l'AMF est chargée de veiller à la protection de l'épargne investie en produits financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés. Visitez notre site : <https://www.amf-france.org>. URL = [https://www.amf-france.org]

CONTACT PRESSE

— Direction de la communication

+33 (0)1 53 45 60 28

En savoir plus

- ↳ Les commissions consultatives
- ↳ Charte de fonctionnement Commissions consultatives d'experts
- ↳ Charte de fonctionnement de la Commission consultative « Epargnants »

Mots clés

FONCTIONNEMENT DE L'AMF

_____ SUR LE MÊME THÈME _____

 S'abonner à nos alertes et flux RSS



ACTUALITÉ

FONCTIONNEMENT DE L'AMF

30 septembre 2022

Présidence de l'AMF :
proposition de
nomination de
Madame Marie-Anne
Barbat-Layani

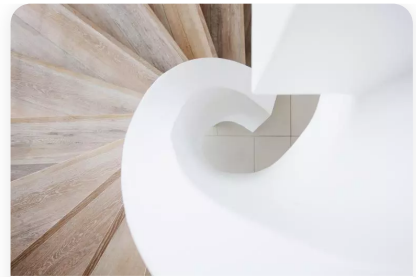


COMMUNIQUÉ AMF

FINANCE DURABLE

15 septembre 2022

Appel à candidatures :
renouvellement des
membres de la
Commission Climat et
Finance Durable
(CCFD)



ARTICLE

FONCTIONNEMENT DE L'AMF

04 août 2022

Le Collège de l'AMF



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact :
Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris
Cedex 02